

**C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du mercredi 28 septembre 2022**

**Date de la convocation 22/09/2022**  
**Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 7**

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

**Présents :**

M. KUCHNA Joseph

Mme BRUYERE Mireille

Mme SALGUES Marinette

Mme MOUBAMBA Stéphanie

Mme CONDON Michèle

M. MARCAUD Hugues

Mme GAILLOT Nicole

**Absents excusés :**

M. LABONNE Gérard

M. DESCAMPS Guillaume

**2- Accueil collectif de mineurs O<sup>2</sup> Bulle : tarifs 2022-2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs de l'Accueil collectif de mineurs O<sub>2</sub> Bulle pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Considérant la mise en place d'un partenariat avec certaines communes ;

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les tarifs ci-dessous :

Pour toutes les activités, nouveaux plafond/plancher :

Ressources annuelles plancher : **8 547,96 €**

Ressources annuelles plafond : **72 000 €**

Pour toutes les activités, deux tarifs : un pour les communes partenaires (Abrest, Brugheas, Busset, Hauterive, Mariol, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Saint-Priest-Bramefant et Saint-Yorre) et un pour les communes non partenaires.

➤ **Tarif Périscolaire : tarification CAF à l'heure**

Tarif = 0.0025% \* revenus bruts + tarif goûter 0.60€ pour les communes partenaires  
+ tarif goûter 0.95€ pour les communes non partenaires

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-003-260303581-20220928-41\_2022-DE

➤ **Tarif Mercredi**

Tarification CAF	X	Formule	+	Forfait alimentation + transport
Revenus bruts x 0.0025%	X	Matin-repas X 5H	+	Tarification alimentation + transport 4.80€ - Communes partenaires 8€ - Communes non partenaires
		Journée X 8H		
		Après-midi X 4H	+	Tarification goûter 0.80€ - Communes partenaires 1.20€ - Communes non partenaires

➤ **Tarif Vacances**

Tarification CAF (journée)	+	Forfait alimentation + transport
Revenus bruts x 0.023%		4.80€ - Communes partenaires
	+	8€ - Communes non partenaires

Il est précisé que le règlement intérieur sera actualisé pour prendre en compte les nouveaux tarifs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** ces tarifs pour l'année scolaire 2022/2023.

**Vote POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 30 septembre 2022,

Le Président,



Joseph KUCHNA

